



VILLE DE
MARSEILLE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
VILLE DU TEMPS LIBRE**

DIRECTION DES SPORTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
DOCUMENT COMMUN AUX 5 LOTS

**CRÉATION ARTISTIQUE ET RÉALISATION TECHNIQUE DE FRESQUES
SUR DES TERRAINS EXTÉRIEURS DE BASKETBALL MARSEILLAIS – 5
LOTS**

Numéro de la consultation : 23_0510

Article 1 - CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Marseille souhaite promouvoir son image sportive en améliorant la qualité des équipements sportifs existants, et favoriser l'émergence d'activités physiques et le sport pour tous. A cet effet, la municipalité a lancé un plan de réhabilitation et de rénovation de terrains de basketball situés dans des quartiers prioritaires de la Ville.

La Ville de Marseille, en partenariat avec l'Agence Nationale du Sport (ANS), la Fédération Française de Basketball (FFBB) et la Caisse d'Épargne (CEPAC), développent ainsi une coopération afin de construire un héritage commun pour la communauté de joueuses et de joueurs marseillais.

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- Développer le basketball sur le territoire marseillais, et en particulier la nouvelle discipline olympique : le basket 3x3, en rénovant les espaces de pratique (sols et panneaux) ;
- Embellir le territoire marseillais en créant une œuvre artistique sur chaque terrain ;
- Associer les clubs et groupements de basketball affiliés, ainsi que les associations locales, en vue d'animer les terrains et développer de nouvelles actions (basket féminin, basket santé, basket inclusif, notamment).

Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la convention entre la Ville de Marseille et l'Agence Nationale du Sport permettant le développement, la rénovation ou la mise en accessibilité d'installations sportives de proximité, en accès libre, dans les territoires hôtes des Jeux Olympiques de 2024 et labellisés « Terre de Jeux 2024 ».

Également, pour la FFBB, ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Infra 2024 qui a pour ambition de décliner son projet Sportif Fédéral comme véritable outil d'aménagement et de reconnaissance d'innovation sociale, en soutenant la création et la réhabilitation d'espaces de pratique.

Enfin, la CEPAC souhaite participer à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques en apportant des preuves concrètes de son utilité sur le territoire en s'engageant pour les infrastructures sportives à Marseille et en participant à ce projet de réhabilitation de terrains de basket, qui seraient de véritables lieux de vie, associant notamment des œuvres de street-art.

C'est dans ce cadre qu'ont été identifiés 10 terrains qui font ou feront l'objet d'une réhabilitation et rénovation à venir, sur les 5 sites suivants :

- **Site Anjou** : 2 terrains Basket 3x3 situés boulevard des Muriers (15^e arrondissement)
- **Site Vernazza** : 4 terrains Basket 3x3 situés 5, rue Jean Jacques Vernazza (16^e arrondissement)
- **Site Hermitage** : 2 terrains Basket 3x3 situés 12, rue Fortuné Chaillan (15^e arrondissement)
- **Site Ruffi** : 2 terrains Basket 3x3 situés 94, rue de Ruffi (3^e arrondissement)
- **Site Rose Bégude** : 2 terrains Basket 3x3 situés 84, avenue de la Croix Rouge (13^e arrondissement)

Par terrain, nous entendons « un terrain de 3x3 » : un terrain de 3x3 peut être assimilé à un demi-terrain de basketball classique (5x5) et est composé d'un seul panier. Il est réglementairement délimité par des tracés de 15m x 11m, ainsi qu'une emprise minimale de 18m x 14m (distance de sécurité).

Compte-tenu de la configuration des espaces sportifs, les dimensions de certains terrains ont été adaptés.

A titre d'information, est annexé au présent CCTP la fiche pratique éditée par l'Agence Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) et la FFBB, précisant les différentes spécificités techniques relatives aux dimensions, normes et préconisations dans le cadre du projet.

Dans le cadre de ces réhabilitations, la Ville de Marseille souhaite faire appel à des artistes pour la création artistique et la réalisation technique d'œuvres dans le cadre du présent marché, sur les terrains de basketballs suivants :

- 2 terrains situés boulevard d'Anjou (15^e arrondissement) – Lot 1
- 4 terrains situés rue Jean Jacques Vernazza (16^e arrondissement) – Lot 2
- 2 terrains situés rue Fortuné Chaillan (15^e arrondissement) – Lot 3
- 2 terrains situés rue de Ruffi (3^e arrondissement) – Lot 4
- 2 terrains situés avenue de la Croix Rouge (13^e arrondissement) – Lot 5

Article 2 – MODALITÉS DE CONCEPTION DES FRESQUES ARTISTIQUES

2.1 Revêtement pour œuvre artistique

Les œuvres artistiques, avec des peintures imperméables pour des designs assez denses, doivent se faire sur des supports imperméables type sol enrobé.

Pour ces projets d'œuvres artistiques, le support doit donc être en revêtement imperméable, enrobés, sur lesquels au préalable il aura été mis en place une primaire d'accrochage suivi d'un revêtement synthétique imperméable à base de résine acrylique en 3 couches pour courts de tennis et terrains multisports outdoor/indoor (une couche de base, une couche intermédiaire et une couche de finition antidérapante et résistante à l'usure).

Les tracés seront ensuite réalisés avec une peinture de sol à base de résine acrylique adaptée au support.

2.2 Modalités liées aux partenariats

Pour chacun des lots, les artistes devront intégrer à l'œuvre ainsi qu'à la maquette de la plaque les différents logotypes des partenaires précités.

Également, les œuvres devront reprendre certaines couleurs et nuances propres aux partenaires du plan de réhabilitation (rouge pour la CEPAC, dégradé bleu et rouge pour la FFBB, bleu cyan pour la Ville de Marseille).

L'ensemble des modalités et données (logos, visuels, chartes, notamment), seront transmis au titulaire en annexe à l'ordre de service n°1 prescrivant le démarrage de la mission (cf. article 3.1).

2.3 Lot 1 – Création artistique et réalisation technique de fresques sur deux terrains de basketball 3x3 – Anjou (15^e arrondissement)

La prestation a pour objet la création et la réalisation d'une œuvre artistique originale peinte au sol, suite à la création de deux terrains de basketball 3x3 (compatibles avec un terrain de basket 5x5 officiel) sur le terrain Anjou, situé boulevard d'Anjou 13015 Marseille.

Le titulaire devra également réaliser la maquette de la plaque prévue pour l'inauguration aux couleurs de l'œuvre, le texte et les logos officiels des partenaires étant fournis par la Ville de Marseille.



Démarche artistique attendue

L'artiste s'engage à réaliser une œuvre où l'esthétique vise un public cible jeune et dynamique, pouvant être partagée sur les réseaux sociaux par sa vitalité via des couleurs vives, permettant de susciter la curiosité et d'attirer l'attention auprès de tous les publics.

Ce nouveau playground embelli devra renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'équipement sportif afin de devenir un lieu de destination qui s'ouvre d'avantage à tous les publics de l'arrondissement.

Aussi, l'artiste peut proposer une œuvre exprimant des valeurs fortes auxquelles il est sensible (ex. : solidarité, respect, équité dans le sport...) dès lors qu'elle est lisible, représentative et argumentée dans la présentation du projet, et donnant du sens à être réalisée sur ce lieu.

La dimension historique, écologique ou les références à la nature pourront également être proposées.

L'artiste devra enfin s'appuyer sur les acteurs locaux pour concevoir une œuvre qui corresponde aux usages souhaités et aux souhaits des usagers, dans l'objectif que ceux-ci s'approprient les lieux.

Usages envisagés après rénovation

- Organisation de compétitions officielles de basket 3x3 (type Open Start, Journées de championnat 3x3) et 5x5
- Organisation d'animations sportives type Basket Santé, Basket Senior, Tremplin Sport
- Accès libre
- Manifestations autres que sportives

La Fédération Française de Basketball est à l'initiative avec la Ville de Marseille du projet de rénovation des playgrounds marseillais. Il convient donc de respecter les dimensions des terrains de basketball, répondant aux règlements fédéraux de la discipline.

Les travaux techniques (sol et panneaux) seront réalisés avant la réalisation de l'œuvre artistique.

Le support fourni sera donc un plateau sportif en enrobés bitumineux imperméables sur lesquels il aura été appliqué un revêtement synthétique imperméable à base de résine acrylique en 3 couches pour courts de tennis ou terrains multisports outdoor/indoor.

Avant tout début d'exécution, le titulaire devra accuser réception du support fourni et de sa conformité avec l'œuvre qu'il devra réaliser dessus.

Les tracés seront également réalisés lorsque l'artiste prendra possession des lieux. Si ceux-ci doivent être recouverts par l'œuvre artistique, l'artiste les refera avant la livraison. Ils devront être parfaitement visibles.

2.4 Lot 2 – Création artistique et réalisation technique de fresques sur quatre terrains de basketball 3x3 – Vernazza (16^e arrondissement)

La prestation a pour objet la création et la réalisation d'une œuvre artistique originale peinte au sol, suite à la création de quatre terrains de basketball 3x3 (compatibles avec un terrain de basket 5x5 officiel) sur le terrain Vernazza, situé 5, rue Jean Jacques Vernazza 13016 Marseille.

Le titulaire devra également réaliser la maquette de la plaque prévue pour l'inauguration aux couleurs de l'œuvre, le texte et les logos officiels des partenaires étant fournis par la Ville de Marseille.



Démarche artistique attendue

Le centre sportif est très fréquenté et dispose d'un terrain de foot en synthétique, en plus des terrains de basket, son attractivité dans le 16^e arrondissement est donc importante.

La rénovation de ce terrain est très attendue des basketteurs, le sol en mauvais état a été rénové avec l'apport de deux panneaux de basket aux normes de la Fédération Française de Basketball, ces améliorations ayant pour objectif d'attirer davantage de sportifs.

Ces espaces sont également très utilisés par les établissements scolaires situés à proximité, notamment les élèves du collège et lycée de l'Estaque. Ils apportent en plus un espace de liberté dans un quartier très dense, notamment en terme d'habitations.

L'artiste s'engage à réaliser une œuvre où l'esthétique vise un public cible jeune et dynamique, pouvant être partagée sur les réseaux sociaux par sa vitalité via des couleurs vives, permettant de susciter la curiosité et d'attirer l'attention auprès de tous les publics.

Ce nouveau playground embelli devra renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'équipement sportif afin de devenir un lieu de destination qui s'ouvre d'avantage à tous les publics de l'arrondissement.

Aussi, l'artiste peut proposer une œuvre exprimant des valeurs fortes auxquelles il est sensible (ex. : solidarité, respect, équité dans le sport...) dès lors qu'elle est lisible, représentative et argumentée dans la présentation du projet, et donnant du sens à être réalisée sur ce lieu.

La dimension historique, écologique ou les références à la nature pourront également être proposées.

L'artiste devra enfin s'appuyer sur les acteurs locaux pour concevoir une œuvre qui corresponde aux usages souhaités et aux souhaits des usagers dans l'objectif que ceux-ci s'approprient les lieux.

Usages envisagés après rénovation

- Organisation de compétitions officielles de basket 3x3 (type Open Start, Journées de championnat 3x3) et 5x5
- Organisation d'animations sportives type Basket Santé, Basket Senior, Tremplin Sport
- Accès libre
- Manifestations autres que sportives

La Fédération Française de Basketball est à l'initiative avec la Ville de Marseille du projet de rénovation des playgrounds marseillais. Il convient donc de respecter les dimensions des terrains de basketball, répondant aux règlements fédéraux de la discipline.

Les travaux techniques (sol et panneaux) seront réalisés avant la réalisation de l'œuvre artistique.

Le support fourni sera donc un plateau sportif en enrobés bitumineux imperméables sur lesquels il aura été appliqué un revêtement synthétique imperméable à base de résine acrylique en 3 couches pour courts de tennis ou terrains multisports outdoor/indoor.

Avant tout début d'exécution, le titulaire devra accuser réception du support fourni et de sa conformité avec l'œuvre qu'il devra réaliser dessus.

Les tracés seront également réalisés lorsque l'artiste prendra possession des lieux. Si ceux-ci doivent être recouverts par l'œuvre artistique, l'artiste les refera avant la livraison. Ils devront être parfaitement visibles.

2.5 Lot 3 – Création artistique et réalisation technique de fresques sur deux terrains de basketball 3x3 – Hermitage (15^e arrondissement)

La prestation a pour objet la création et la réalisation d'une œuvre artistique originale peinte au sol, suite à la création de deux terrains de basketball 3x3 (compatibles avec un terrain de basket 5x5 officiel) sur le terrain dit Hermitage, situé 12, rue Fortuné Chaillan, 13015 Marseille.

Le titulaire devra également réaliser la maquette de la plaque prévue pour l'inauguration aux couleurs de l'œuvre, le texte et les logos officiels des partenaires étant fournis par la Ville de Marseille.



Démarche artistique attendue

L'artiste s'engage à réaliser une œuvre où l'esthétique vise un public cible jeune et dynamique, pouvant être partagée sur les réseaux sociaux par sa vitalité via des couleurs vives, permettant de susciter la curiosité et d'attirer l'attention auprès de tous les publics.

Ce nouveau playground embelli devra renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'équipement sportif afin de devenir un lieu de destination qui s'ouvre d'avantage à tous les publics de l'arrondissement.

Aussi, l'artiste peut proposer une œuvre exprimant des valeurs fortes auxquelles il est sensible (ex. : solidarité, respect, équité dans le sport...) dès lors qu'elle est lisible, représentative et argumentée dans la présentation du projet, et donnant du sens à être réalisée sur ce lieu.

La dimension historique, écologique ou les références à la nature pourront également être proposées.

L'artiste devra enfin s'appuyer sur les acteurs locaux pour concevoir une œuvre qui corresponde aux usages souhaités et aux souhaits des usagers dans l'objectif que ceux-ci s'approprient les lieux.

Usages envisagés après rénovation

- Organisation de compétitions officielles de basket 3x3 (type Open Start, Journées de championnat 3x3) et 5x5
- Organisation d'animations sportives type Basket Santé, Basket Senior, Tremplin Sport
- Accès libre
- Manifestations autres que sportives

La Fédération Française de Basketball est à l'initiative avec la Ville de Marseille du projet de rénovation des playgrounds marseillais. Il convient donc de respecter les dimensions des terrains de basketball, répondant aux règlements fédéraux de la discipline.

Les travaux techniques (sol et panneaux) seront réalisés avant la réalisation de l'œuvre artistique.

Le support fourni sera donc un plateau sportif en enrobés bitumineux imperméables sur lesquels il aura été appliqué un revêtement synthétique imperméable à base de résine acrylique en 3 couches pour courts de tennis ou terrains multisports outdoor/indoor.

Avant tout début d'exécution, le titulaire devra accuser réception du support fourni et de sa conformité avec l'œuvre qu'il devra réaliser dessus.

Les tracés seront également réalisés lorsque l'artiste prendra possession des lieux. Si ceux-ci doivent être recouverts par l'œuvre artistique, l'artiste les refera avant la livraison. Ils devront être parfaitement visibles.

2.6 Lot 4 – Création artistique et réalisation technique de fresques sur deux terrains de basketball 3x3 – Ruffi (3^e arrondissement)

La prestation a pour objet la création et la réalisation d'une œuvre artistique originale peinte au sol, suite à la création de deux terrains de basketball 3x3 (compatibles avec un terrain de basket 5x5 officiel) sur le terrain dit Ruffi, situé 94, rue de Ruffi, 13003 Marseille.

Le titulaire devra également réaliser la maquette de la plaque prévue pour l'inauguration aux couleurs de l'œuvre, le texte et les logos officiels des partenaires étant fournis par la Ville de Marseille.



Démarche artistique attendue

L'artiste s'engage à réaliser une œuvre où l'esthétique vise un public cible jeune et dynamique, pouvant être partagée sur les réseaux sociaux par sa vitalité via des couleurs vives, permettant de susciter la curiosité et d'attirer l'attention auprès de tous les publics.

Ce nouveau playground embelli devra renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'équipement sportif afin de devenir un lieu de destination qui s'ouvre d'avantage à tous les publics de l'arrondissement.

Aussi, l'artiste peut proposer une œuvre exprimant des valeurs fortes auxquelles il est sensible (ex. : solidarité, respect, équité dans le sport...) dès lors qu'elle est lisible, représentative et argumentée dans la présentation du projet, et donnant du sens à être réalisée sur ce lieu.

La dimension historique, écologique ou les références à la nature pourront également être proposées.

L'artiste devra enfin s'appuyer sur les acteurs locaux pour concevoir une œuvre qui corresponde aux usages souhaités et aux souhaits des usagers dans l'objectif que ceux-ci s'approprient les lieux.

Usages envisagés après rénovation

- Organisation de compétitions officielles de basket 3x3 (type Open Start, Journées de championnat 3x3) et 5x5
- Organisation d'animations sportives type Basket Santé, Basket Senior, Tremplin Sport
- Accès libre
- Manifestations autres que sportives

La Fédération Française de Basketball est à l'initiative avec la Ville de Marseille du projet de rénovation des playgrounds marseillais. Il convient donc de respecter les dimensions des terrains de basketball, répondant aux règlements fédéraux de la discipline.

Les travaux techniques (sol et panneaux) seront réalisés avant la réalisation de l'œuvre artistique.

Le support fourni sera donc un plateau sportif en enrobés bitumineux imperméables sur lesquels il aura été appliqué un revêtement synthétique imperméable à base de résine acrylique en 3 couches pour courts de tennis ou terrains multisports outdoor/indoor.

Avant tout début d'exécution, le titulaire devra accuser réception du support fourni et de sa conformité avec l'œuvre qu'il devra réaliser dessus.

Les tracés seront également réalisés lorsque l'artiste prendra possession des lieux. Si ceux-ci doivent être recouverts par l'œuvre artistique, l'artiste les refera avant la livraison. Ils devront être parfaitement visibles.

2.7 Lot 5 – Création artistique et réalisation technique de fresques sur deux terrains de basketball 3x3 – Rose Bégude (13^e arrondissement)

La prestation a pour objet la création et la réalisation d'une œuvre artistique originale peinte au sol, suite à la création de deux terrains de basketball 3x3 (compatibles avec un terrain de basket 5x5 officiel) sur le terrain dit Rose Bégude, situé 84, avenue de la Croix Rouge, 13013 Marseille.

Le titulaire devra également réaliser la maquette de la plaque prévue pour l'inauguration aux couleurs de l'œuvre, le texte et les logos officiels des partenaires étant fournis par la Ville de Marseille.



Démarche artistique attendue

L'artiste s'engage à réaliser une œuvre où l'esthétique vise un public cible jeune et dynamique, pouvant être partagée sur les réseaux sociaux par sa vitalité via des couleurs vives, permettant de susciter la curiosité et d'attirer l'attention auprès de tous les publics.

Ce nouveau playground embelli devra renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'équipement sportif afin de devenir un lieu de destination qui s'ouvre d'avantage à tous les publics de l'arrondissement.

Aussi, l'artiste peut proposer une œuvre exprimant des valeurs fortes auxquelles il est sensible (ex. : solidarité, respect, équité dans le sport...) dès lors qu'elle est lisible, représentative et argumentée dans la présentation du projet, et donnant du sens à être réalisée sur ce lieu.

La dimension historique, écologique ou les références à la nature pourront également être proposées.

L'artiste devra enfin s'appuyer sur les acteurs locaux pour concevoir une œuvre qui corresponde aux usages souhaités et aux souhaits des usagers dans l'objectif que ceux-ci s'approprient les lieux.

Usages envisagés après rénovation

- Organisation de compétitions officielles de basket 3x3 (type Open Start, Journées de championnat 3x3) et 5x5
- Organisation d'animations sportives type Basket Santé, Basket Senior, Tremplin Sport
- Accès libre
- Manifestations autres que sportives

La Fédération Française de Basketball est à l'initiative avec la Ville de Marseille du projet de rénovation des playgrounds marseillais. Il convient donc de respecter les dimensions des terrains de basketball, répondant aux règlements fédéraux de la discipline.

Les travaux techniques (sol et panneaux) seront réalisés avant la réalisation de l'œuvre artistique.

Le support fourni sera donc un plateau sportif en enrobés bitumineux imperméables sur lesquels il aura été appliqué un revêtement synthétique imperméable à base de résine acrylique en 3 couches pour courts de tennis ou terrains multisports outdoor/indoor.

Avant tout début d'exécution, le titulaire devra accuser réception du support fourni et de sa conformité avec l'œuvre qu'il devra réaliser dessus.

Les tracés seront également réalisés lorsque l'artiste prendra possession des lieux. Si ceux-ci doivent être recouverts par l'œuvre artistique, l'artiste les refera avant la livraison. Ils devront être parfaitement visibles.

Article 3 – MODALITÉS DE RÉALISATION DES FRESQUES ARTISTIQUES

Pour chacun des lots, le titulaire devra réaliser les fresques artistiques dans le respect des dispositions suivantes :

3.1 Planning et délais de réalisation des fresques artistiques

La Ville fournira au titulaire l'ensemble des éléments techniques (plans et relevés de géomètre notamment) nécessaires à la bonne évaluation, élaboration et réalisation de l'œuvre.

Il est entendu que la production des œuvres débutera à l'issue des travaux de rénovation et sera programmée dans des conditions permettant de réduire au maximum la gêne pour les usagers.

Le planning et les délais de réalisation des fresques seront déterminés d'un commun accord entre la Ville de Marseille et chaque titulaire. Ils seront formalisés par un ordre de service émis par la Ville et adressé au titulaire qui s'engage à en respecter les termes et qui seuls seront contractuels.

Il est à prévoir 4 à 6 réunions selon une répartition indiquée à titre d'information ci-dessous. Certaines réunions pourront avoir lieu via visioconférence. Les délais prévisionnels indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

- Phase 1 - Études, coordination et propositions graphiques :

La durée prévisionnelle d'exécution de cette phase est de 2 mois.

Durant cette phase, le titulaire devra :

- Participer à une réunion sur site au cours de laquelle lui sera présenté le terrain et accuser la bonne réception du support sur lequel il devra réaliser l'œuvre ;
- Travailler à la réflexion et l'élaboration de l'œuvre qu'il envisage de réaliser au regard des attendus présentés au présent CCTP ;
- Présenter à la Ville de Marseille et ses partenaires le(s) résultat(s) et les réflexions menées sur son œuvre.

Le titulaire devra également remettre à la Ville un livrable détaillant ces éléments.

A l'issue de cette réunion de présentation, la Ville et ses partenaires pourront avoir des échanges avec le titulaire quant à la teneur du projet artistique. La Ville transmettra la validation de l'œuvre présentée dans un délai d'un mois à compter de cette date.

Au total, il est à prévoir 2 à 3 réunions au cours de la phase 1.

- Phase 2 - Réalisation technique et réception de l'œuvre :

La durée prévisionnelle d'exécution de cette phase est de 4 mois.

Durant cette phase, le titulaire devra :

- Coordonner et assurer la réalisation technique de l'œuvre validée par la Ville à l'issue de la phase 1, sur le site pour lequel il aura été retenu ;
- Participer aux réunions de chantier, en présence des équipes de la Ville, et tenir informée celle-ci de l'avancement du chantier ;

- En fin de chantier, transmettre à la Ville l'ensemble des données techniques nécessaires à la bonne réception de l'œuvre et ses prescriptions relatives à son entretien et sa maintenance.

Au total, il est à prévoir 2 à 3 réunions au cours de la phase 2.

3.2 Prescriptions relatives à la sécurité du chantier

Le titulaire sera responsable de la sécurité de son chantier.

Il s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions de sécurité dans l'espace public qui pourraient s'appliquer dans le cadre des prestations et dont ils ont l'obligation de s'informer pour une bonne exécution des prestations du présent marché.

Également, le titulaire s'engage à fournir les coordonnées d'une personne encadrant le chantier. Cette dernière devra pouvoir être joignable à tout moment, par la Ville, durant l'exécution des prestations.

3.3 Protection de l'environnement

Le titulaire s'engage à ne pas jeter sur l'emprise du terrain sur lequel il intervient, ni aux abords de ceux-ci, les eaux ménagères et liquides quelconques provenant du chantier.

Les éventuels massifs et arbres situés aux abords du chantier devront être protégés.

Le titulaire devra également se conformer aux réglementations en vigueur concernant l'enlèvement des détritiques et ordures ménagères.

Également, il devra utiliser des peintures esthétiques, protectrices, résistantes aux agressions et intempéries. Celles-ci ne devront présenter aucun risque de toxicité pour les usagers et êtres respectueux de l'environnement.

Les fiches techniques de ces produits devront être communiquées au maître d'ouvrage pour validation.

ANNEXES

- ANNEXE 1 – Fiche pratique ANDES – FFBB – Plan 5 000 équipements de proximité